

Convention pour le développement du parcours d'éducation artistique et culturelle

Entre

LA COMMUNE DE HYÈRES



et


L'ÉTAT :

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Direction régionale des affaires culturelles
Ministère de la culture**

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

**Le Recteur de l'académie de Nice
Ministère de l'Éducation Nationale**

 <p><i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p> <p>DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES</p>	<p>DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT</p> <p>PROVENCE – ALPES CÔTE D'AZUR</p>	<p>ACADÉMIE DE NICE</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
--	---	---	---

Convention pour le développement du parcours d'éducation artistique et culturelle

Vu le code de l'éducation, notamment l'article n°L121-1 et L121-6 ainsi que l'article 10 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) affirmant le caractère partagé de la compétence culturelle et le respect des droits culturels des personnes,

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) qui a inscrit l'éducation artistique et culturelle au coeur des missions des labels du ministère de la culture,

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains et le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la convention interministérielle au profit des habitants des quartiers populaires signée le 8 février 2017 et qui lie le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de la Culture,

Vu le contrat de ville 2015-2020 de la collectivité signé entre l'État et la ville d'Hyères le 19 mars 2015

Vu les circulaires interministérielles n° 2013-073 du 3-5-2013 relative au Parcours d'éducation artistique et culturelle et n°2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents,

Vu la charte pour l'Éducation artistique et culturelle du 8 juillet 2016 élaborée par le Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle et présentée par la Ministre de la culture et la ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la convention cadre pour l'éducation artistique et culturelle signée le 8 juillet 2016 entre la DRAC et la Région académique,

Vu la convention pour le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle signée et renouvelée le 8 février 2017 entre l'État et la **Communauté d'agglomération TPM** dont les équipements culturels constituent une ressource pour les publics de la ville de Hyères,

Vu la convention entre le Parc National de Port Cros et l'académie de Nice pour le développement des parcours d'éducation à la culture scientifique, signée et renouvelée le 10 février 2017,

Vu la convention pour le développement de l'éducation artistique et culturelle signée entre l'État et la ville de Hyères le 10 octobre 2014,

La présente convention pour la généralisation à 100 % des jeunes d'âge scolaire du parcours d'éducation artistique et culturelle, d'éducation aux médias et à l'information est établie entre les soussignés :

L'ETAT :

**Le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Monsieur Pierre DARTOUT**
Place Félix BARET, 13282 MARSEILLE Cedex 06
Direction régionale des affaires culturelles, Ministère de la culture,
Ci-après dénommé « La DRAC »

**Le Recteur de l'Académie de Nice, chancelier des universités
Monsieur Emmanuel ETHIS,**
51 avenue Cap de croix, 06181 Nice.
Ci-après dénommé « L'académie de Nice »

**Le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-
Côte d'Azur
Monsieur Patrice DE LAURENS**
132 Boulevard de Paris, 13000 Marseille
Ci-après dénommé « La DRAAF »

et

**Le Maire de la commune de Hyères
Monsieur Jean-Pierre GIRAN**
Hôtel de Ville, 12 avenue Joseph Clotis BP 709, 83412 Hyères cedex
Ci-après dénommé « La Commune »

PREAMBULE

Considérant que l'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles, à l'élaboration de l'identité et de la conscience citoyenne, qu'elle favorise l'égalité d'accès à la culture, la connaissance du patrimoine artistique et culturel, la création contemporaine, qu'elle participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques,

Considérant la priorité de l'État, de rendre accessible à tous les jeunes les grands domaines des arts et de la culture, Patrimoine, Spectacle vivant, Arts visuels et la circulaire interministérielle n°2013-073 du 3-5-2013 : « *Le parcours d'Education artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire* »,

Considérant la volonté de la ville d'Hyères de développer une politique culturelle ouverte à tous les publics conformément aux valeurs définies par la Ville reposant sur la transmission d'un héritage culturel auprès du jeune public qui constitue le public de demain, et qu'il est par conséquent nécessaire de mobiliser les ressources des équipements culturels de la ville au service de l'éducation artistique et culturelle de l'ensemble des enfants, adolescents et jeunes scolarisés sur son territoire ***afin que 100 % d'entre-eux puissent en bénéficier,***

LES SIGNATAIRES DÉCLARENT

Vouloir poursuivre le partenariat de la convention précédente et développer les objectifs ci-après :

ARTICLE 1 : Objectifs

Les partenaires souhaitent mettre en œuvre ***la charte pour l'éducation artistique et culturelle*** élaborée par le Haut-conseil pour l'éducation artistique et culturelle, et créer les conditions d'un accès à la culture, d'une appropriation des lieux culturels, du développement des pratiques artistiques et culturelles et de l'autonomie permettant à chaque jeune de réaliser son parcours culturel personnel.

Ils souhaitent :

=> Fonder ce Parcours sur l'offre culturelle du territoire, sur la mise en réseau et la complémentarité des équipements, structures et dispositifs culturels proposés par la collectivité et l'État.

=> Prendre en compte les différents temps de la vie du jeune (scolaire, péri et extrascolaire) pour l'articulation de propositions culturelles complémentaires et permettant d'y associer aussi les familles.

=> Contribuer à la formation du citoyen à travers le développement du sens critique et favoriser un meilleur vivre ensemble.

=> **atteindre l'Objectif de 100 % des jeunes d'âge scolaire concernés chaque année par au moins un projet d'éducation artistique et culturelle.**

ARTICLE 2 : Les ressources culturelles mobilisées

Le détail des propositions de chaque équipement culturel est précisé dans un document annexé à la présente convention.

Peuvent intervenir pour l'EAC les ressources suivantes :

1. Les ressources culturelles de la ville d'Hyères

- Les archives municipales
- La bibliothèque-médiathèque municipale
- Le site archéologique d'Olbia
- Le Musée des cultures et du paysage
- L'animation de l'Architecture et du Patrimoine de la ville d'Art et d'Histoire
- La programmation en spectacle vivant intitulée « Vivement mercredi », du Théâtre Denis et les interventions auprès des scolaires de la compagnie en résidence L'Echo,
- La Programmation en musiques actuelles de *Tandem* (Scène de musiques actuelles);
- L'école Municipale d'arts pour le hors temps scolaire.
- Par ailleurs, la ville organise de nombreuses expositions et manifestations culturelles annuelles ouvertes à tous les jeunes et pour lesquelles un temps d'accueil est réservé aux classes.

2 Les ressources culturelles TPM sur la commune de Hyères

- Conservatoire national de région (CNR), site de Hyères
- Villa Noailles, centre d'Art
- Les Salins

3. Autres ressources présentes sur le territoire

- Le Parc National de Port-Cros
- Dispositifs du CNC « École, Collège et Lycéens au cinéma » diffusés au cinéma Olbia
- Observatoire du Pic des Fées
- Jazz à Porquerolles
- La fondation Carmignac
- D'autre part, tout autre nouvel équipement culturel implanté sur le territoire d'Hyères, offrant des perspectives pour l'Éducation Artistique et Culturelle, pourra être validé par l'ensemble des signataires pour intégrer la présente convention.

ARTICLE 3 : Mise en œuvre

Dans le cadre d'un projet artistique et culturel de territoire, les institutions culturelles conçoivent avec les écoles, les établissements scolaires, les établissements sociaux-éducatifs et médicaux-éducatifs, des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes dans la perspective d'un approfondissement de tous les domaines de la vie culturelle.

Un parcours d'éducation artistique et culturelle conjugue la rencontre avec les œuvres et les objets culturels, la pratique artistique avec des artistes ou des professionnels du domaine artistique concerné, ainsi que l'acquisition et le partage de connaissances.

3.1. Domaines artistiques et culturels

Le parcours d'éducation EAC s'articule autour de tous les champs culturels détaillés dans le document annexé à la présente convention.

Ce parcours repose sur la volonté partagée des signataires de la convention de favoriser :

- la transmission du patrimoine,
- La découverte de la création contemporaine,
- la sensibilisation à la culture scientifique et technique
- l'éducation au développement durable

Les grands domaines des arts et de la culture sont représentés sur ce territoire - archéologie, patrimoine, architecture, livre et ressources numériques, musique et arts du spectacle vivant, arts visuels, culture scientifique, technique et industrielle et éducation au développement durable- et détaillés dans l'annexe.

3.2. Jeunes concernés par la présente convention

L'ensemble des jeunes habitant, scolarisés et/ou étudiant dans la commune (premier degré et second degré) sont concernés.

Une attention particulière sera accordée aux jeunes situés en géographie prioritaire (Politique de la ville) et en lycée professionnel.

3.3. Modalités

Tous les opérateurs culturels percevant des subventions de l'État doivent développer dans leurs contrats d'objectifs un projet de transmission dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec des établissements scolaires et les institutions accueillant des jeunes.

Les projets d'écoles et d'Établissements scolaires intègrent un volet culturel formalisant la carte du parcours de tous les élèves, élaborée en concertation avec les institutions culturelles et les collectivités territoriales.

Des partenariats avec les structures accueillant les jeunes *en dehors du temps scolaire* seront développés par les équipements culturels qui élaborent des propositions différentes et complémentaires au temps scolaire.

La délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, en concertation avec les inspections concernées, apporte son expertise et veille à la mise en place et au suivi des projets et formations.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles apporte son *expertise en matière de qualité artistique et culturelle*. Elle répond également aux demandes d'avis de l'académie de Nice concernant la qualification professionnelle des intervenants indépendants.

3.4. Moyens mis à disposition

3.4.1. Politique tarifaire

La Ville d'Hyères et les équipements culturels précités développent une *politique tarifaire spécifique* en direction des jeunes et des groupes scolaires (détail en annexe).

3.4.2. Médiation

La Ville d'Hyères et les équipements culturels précités développent une *politique de médiation* avec des personnels qualifiés mis à disposition dans les équipements culturels ainsi que des services des publics ou services éducatifs.

L'académie de Nice complète, dans la mesure de ses moyens, cette politique de médiation par la mise à disposition des enseignants chargés de mission art et culture sur ce territoire et dont la compétence recouvre les domaines culturels de la présente convention.

La DRAC, dans la mesure de ses moyens, s'efforce d'animer le réseau régional des professionnels de la médiation par des propositions de formation, séminaires, rencontres professionnelles.

3.4.3. Transport

Les élèves du premier degré bénéficient d'une prise en charge pour les transports vers les lieux culturels :

- mise à disposition d'un autocar gratuit une fois par an pour chaque classe vers un des lieux suivants : site d'Olbia, Villa Noailles, Salin des Pesquiers et Vieux Salins, expositions (tour des templiers)
- mise à disposition d'un autocar supplémentaire par an pour des classes éloignées du centre-ville qui désirent se rendre à la médiathèque.
- Attribution par la ville d'une somme forfaitaire à chaque classe du 1er degré selon le nombre d'élèves pour des déplacements supplémentaires, avec une majoration pour les écoles éloignées du centre-ville.

Les établissements scolaires du premier et second degré ainsi que tous les groupes constitués peuvent bénéficier du dispositif mis en place par la métropole TPM : transport gratuit vers les équipements culturels de TPM (Scène nationale Chateaufallon - Théâtre Liberté, Pôle jeune public du Revest, Villa Tamaris, Villa Noailles, Opéra de Toulon, Conservatoire à rayonnement régional, Ecole supérieure d'art et de Design TPM).

Les collèges et certains établissements scolaires peuvent bénéficier sous certaines conditions de transports gratuits mis à disposition du département du Var vers des lieux culturels départementaux (Abbaye de la Celle, musée muséum départemental, Hôtel des Arts).

3.4.4. Formation

Les partenaires participent à la mise en place d'un *plan de formation conjoint* en direction des différents acteurs de l'EAC intervenant sur le territoire (enseignants, personnels des collectivités, médiateurs, animateurs des centres de loisirs, établissements sociaux éducatifs, ...).

Les équipements culturels percevant une subvention de l'État / DRAC peuvent se mobiliser dans ce cadre et après accord des partenaires pour participer aux formations conjointes répondant à leurs objectifs et en appui sur leurs programmations.

Les coûts des formations conjointes sont pris en charge par l'académie de Nice pour les personnels relevant de sa compétence.

3.4.5. Outils pédagogiques

Des documents pour l'éducation artistique et culturelle concernant les ressources culturelles de Hyères peuvent être élaborés et mis à disposition des acteurs de l'éducation artistique et culturelle du territoire *après avis du comité de pilotage*.

3.4.6. Financement

Le coût des projets est en grande partie pris en charge dans le cadre des moyens et missions habituelles de l'État et des collectivités, cependant des dépenses spécifiques peuvent éventuellement bénéficier de financements supplémentaires dans le cadre de partenariats

établis :

- ➔ Les EPLE financent une partie de leurs projets culturels sur leurs **fonds propres**, dans le cadre des arbitrages et des priorités définies par le **volet culturel du projet d'établissement**.
- ➔ Au-delà des financements pérennes apportés aux activités des structures culturelles, la DRAC peut apporter son soutien à des projets spécifiques dans le cadre de ses priorités territoriales et artistiques.
- ➔ Les porteurs de projets pourront également solliciter les financements liés aux différents dispositifs existant sur le territoire départemental et régional ainsi que les dispositifs de mécénat accompagnant le développement de l'éducation artistique et culturelle.

ARTICLE 4 : Suivi, Bilan et Évaluation

Un **comité de pilotage** composé des signataires se réunit au moins une fois par an afin de définir les modalités concrètes de mise en œuvre du partenariat, d'en assurer le suivi et l'évaluation et de préciser la poursuite du partenariat.

Les partenaires se réservent la possibilité d'organiser des groupes de travail avec des missions particulières (création d'outils, échanges, expertises, mise en place de formations...).

Commissions territoriales : la ville participe si de besoin à l'organisation de **commissions territoriales**, en partenariat avec la DRAC et l'EN.

Un **bilan annuel** des projets et actions d'éducation artistique et culturelle est réalisé par la DRAC en partenariat avec les structures culturelles et collectivités du territoire.

L'Éducation nationale organise un recensement des parcours et des volets culturels des écoles et EPLE.

Les parties s'accordent sur les indicateurs suivants :

- ➔ le pourcentage d'élèves scolarisés dans la commune bénéficiant d'un projet EAC (trois piliers) dans l'année
- ➔ Le nombre de projets EAC / nombre de classes totales
- ➔ le % d'élèves bénéficiant d'un projet EAC par type d'établissements scolaire et par niveau scolaire
- ➔ Le type d'actions recensées (action ponctuelle ou projet EAC 3 piliers)
- ➔ le nombre de jeunes bénéficiant d'une pratique artistique et/ou de projets EAC hors temps scolaire.

ARTICLE 5 : Communication

Les signataires de la convention développent des outils d'information et de communication.

Cette convention et sa mise en application pourront être l'objet d'une information par la Ville en direction de ses équipements culturels et du public.

La DAAC diffusera cette information auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et des établissements scolaires.

La DAAC et la DRAC mettront cette convention en ligne sur leur site Internet.

Les actions conduites en éducation artistique et culturelle pourront être valorisées sur les supports en ligne des signataires.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

Cette convention est établie pour une durée de trois ans. Elle prendra effet dès sa signature et après transmission au représentant de l'État chargé du contrôle de légalité et de sa notification.

ARTICLE 7 : Résiliation

Cette convention pourra être résiliée de plein droit par une ou les autres parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai d'un mois.

ARTICLE 8 : Attribution de compétence

Pour tout litige qui résulterait de l'interprétation ou de l'exécution de la présente, les parties déclarent le Tribunal administratif de Toulon compétent

Fait à Hyères, le : ... / ... / 2018

Le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Monsieur Pierre DARTOUT	Le Recteur de l'académie de Nice, chancelier des universités, Monsieur Emmanuel ETHIS
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Provence-Alpes-Côte d'Azur Monsieur Patrice DE LAURENS	Le Maire de la ville de Hyères Monsieur Jean-Pierre GIRAN

CONVENTION POUR LA GÉNÉRALISATION DU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À 100 % DES JEUNES – VILLE DE HYÈRES

ANNEXE 1 : LISTE DES STRUCTURES ET MANIFESTATIONS CULTURELLES PARTENAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Collectivité	Équipement ou offre culturelle	Domaines concernés	Propositions	Tarification pour les Jeunes DU TERRITOIRE HYEROIS			Label ou dispositif de l'État
				Temps scolaire	Socio-éducatif	Temps libre	
Ville d'Hyères	Médiathèque MUNICIPALE Saint-John Perse	Livre	Prix des incorruptibles	Gratuité			Bibliothèque répondant aux normes de l'État
			Noël à la Médiathèque			Gratuité	
			La Malle aux histoires, enfants de 3 à 6 ans			Gratuité	
			Les Matins des p'tits loups, enfants de 0 à 3 ans			Gratuité	
			Vivement mercredi contes			Gratuité	
			Visite découverte, visite en autonomie, visite à thème	Gratuité			
			Prêt de malles thématiques aux enseignants	Gratuité			
Ville d'Hyères	Service Patrimoine-Ville d'art et d'histoire	Architecture-Patrimoine	Visites guidées et ateliers thématiques	Gratuité	Gratuité		Ville d'Art et d'histoire
			Journées d'introduction aux grands événements nationaux : Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture,	Gratuité			
			Outils pédagogiques et d'aide à la visite	Gratuité			
			Ateliers « patrimômes »			Tarif Spécifique	
			Des livrets pédagogiques de découverte en autonomie	Gratuité			
			Des Actions pour la jeunesse à l'occasion de chaque grand événement			Gratuité	
Ville d'Hyères	Archives municipales d'Hyères	Mémoire et Patrimoine	Présentation des archives municipales, des expositions, du métier d'archiviste	Gratuité			Service d'archives
Ville d'Hyères	Cinéma Olbia	Cinéma – éducation à l'image	École au Cinéma, Collège au cinéma, et Lycéens au Cinéma	Tarif Spécifique			Dispositifs nationaux du CNC
TPM	Conservatoire TPM	Musique, danse, théâtre, cirque	IMS(Intervention musicale à l'école primaire)	Gratuité			Conservatoire classé à rayonnement régional
			projets théâtre,danse	Gratuité		Gratuité	
			pratique des enseignements en musique, chant, danse, théâtre, cirque			Tarif Spécifique	
			pratique du chant choral dans les écoles	Gratuité			
Ville D'Hyères	Musée des cultures et du paysage, ouverture prévue en septembre 2019	Patrimoine – arts visuels – architecture	Visites guidées, projets, ateliers, La classe, l'oeuvre	Tarifs en cours de réalisation			Musée de France
			Visites libres du musée	Tarifs en cours de réalisation			

Collectivité	Equipement ou offre culturelle	Domaines concernés	Propositions	Tarification pour les Jeunes DU TERRITOIRE HYEROIS			Label ou dispositif de l'État
				Temps scolaire	Socio-éducatif	Temps libre	
Ville D'Hyères	Site archéologique Olbia	Patrimoine archéologique	Visites, ateliers			Tarif spécifique	Site archéologique référencé
			Projets, visites, ateliers	Gratuité			
Ville D'Hyères	Théâtre Denis	Spectacle vivant	Vivement mercredi			Tarif spécifique	
			Cie de L'Echo ,théâtre contemporain(représentations)			Tarif spécifique	
			Cie de L'Echo en résidence (ateliers, option théâtre du Bac....)	Tarif spécifique		Enseignement facultatif théâtre	
			Les concerts programmés de la SMAC (Tandem)		Tarif spécifique	Scène de musiques actuelles	
			Le festival international de musique classique		Tarif spécifique		
			Les concerts programmés de Jazz à Porquerolles		Tarif spécifique		
			La mise à disposition de la salle aux établissements scolaires	Gratuité			
	Observatoire astronomique du pic des fées	Culture scientifique et technique	Visites, ateliers pédagogiques, observations aux instruments, planétarium, conférences			Tarif spécifique	
TPM	Villa Noailles, centre d'Art TPM	Arts visuels, architecture, mode, design, photographie	Ateliers d'initiation artistique, 1 samedi/mois (enfants de 8 à 16 ans)			Gratuité	Centre d'art
			Festival des pitchouns, vacances de Noël			Gratuité	
			« c'est mon patrimoine », vacances d'été			Gratuité	
			Trois types de visite : À la découverte de la photographie, Rencontre avec un photographe, architecte, styliste ou designer, parcours pédagogiques	Gratuité			
TPM	Les Salins d'Hyères TPM	Patrimoine et biodiversité	5 circuits de découverte : (cf annexe 3)	Gratuité			
			Visites ornithologiques			Gratuité	
	Parc National de Port-Cros	Culture scientifique et technique	Projets, visites,	Gratuité			Parc national
			Séjours classes vertes	Tarif spécifique			
Ville D'Hyères	École d'Arts	Arts visuels et ateliers artisanaux	Ateliers artistiques à partir de 5 ans en arts plastiques et 6 ans en ateliers artisanaux			Tarif Spécifique	
Fondation	Fondation Carmignac	Arts contemporains	Visites guidées, accueil, médiation	Gratuité		Tarif Spécifique	

Annexe 2

Détail de l'offre culturelle

➤ **Service Patrimoine-Ville d'art et d'histoire**

Le label Ville d'art et d'histoire permet de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et constitue un atout majeur pour le développement de L'EAC en faveur des jeunes.

Actions dans le temps scolaire

Le service Patrimoine-Ville d'art et d'histoire est disponible afin d'accompagner les enseignants dans leurs projets autour de l'architecture et du patrimoine d'Hyères :

- Des visites guidées et des ateliers thématiques peuvent être proposés pour enrichir les projets pédagogiques. En fonction des thématiques des ateliers, il est fait appel à de multiples intervenants : guides conférenciers, architectes, urbanistes, paysagistes, scientifiques et techniciens du patrimoine, artisans, plasticiens, musiciens, écrivains et comédiens.
- Des journées sont consacrées aux scolaires en préambule aux grands événements nationaux : Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture, Journées européennes des métiers d'art.
- Des outils pédagogiques et d'aide à la visite sont créés pour renforcer la médiation et faciliter l'appropriation en autonomie.

Actions hors temps scolaire

Pour le jeune public, des projets ont été développés pour créer une relation familière avec le patrimoine, l'architecture, le cadre de vie et l'urbanisme de la ville :

- Des ateliers « Patrimômes » pendant les vacances scolaires
- Des livrets pédagogiques de découverte en autonomie (la ville au Moyen-âge, les fontaines, les jardins remarquables,....)
- Des actions pour la jeunesse à l'occasion de chaque grand événement national ou local : Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture, Journées européennes des métiers d'art, Rendez-vous aux jardins, Hyères la médiévale, Hyères en récré,....

➤ **Archives municipales d'Hyères**

Mémoire de la ville et de ses habitants, les archives jouent un rôle important dans la vie de la cité. Ainsi, au-delà de leur valeur légale et probatoire, les archives constituent une somme de témoignages qui en font une mine de renseignements pour les chercheurs, créant ainsi un patrimoine culturel essentiel à l'histoire locale.

Les archives revêtent les aspects les plus divers : registres, dossiers, plans, journaux, affiches, cartes postales etc.

Sont actuellement conservés :

- Les archives anciennes antérieures à la révolution : Les registres paroissiaux à partir de 1603, les parchemins, les biens communaux, les délibérations etc.
- Les archives modernes et contemporaines après 1790 : Les registres d'état civil,

- La correspondance, le cadastre napoléonien, les plans des écoles, les affiches, les finances de la commune, les différentes élections, le journal officiel etc. ;
- Un panorama de presse depuis l'année 1972
- Une photothèque avec un fonds de 2000 cartes postales environ provenant de particuliers et 91000 négatifs donnés par André Durieux, photographe, sur la ville et ses habitants de 1950 à 1980.

Actions pour les publics scolaires

- Les visites : Le service propose la présentation historique des archives municipales, de ses principales missions, de ses collections ainsi que du métier d'archiviste.

➤ **Médiathèque municipale Saint-John Perse**

L'espace Jeunesse de la médiathèque accueille les enfants dès leur plus jeune âge.

L'action culturelle pour la jeunesse s'articule autour de rendez-vous réguliers :

- *La Malle aux Histoires* : Lectures d'histoires par les bibliothécaires, 8 à 10 fois par an, pour les enfants de 3 à 6 ans, et à partir de 7 ans, mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires.
- *Les Matins des p'tits Loups* : Lectures, comptines, chants... par les bibliothécaires, 1 fois par mois pour les tout-petits (0-3ans).
- *Vivement Mercredi*: 2e ou 3e mercredi de chaque mois de septembre à juin : Spectacles de contes, marionnettes, ateliers, projections, rencontres avec des auteurs ou illustrateurs..

Deux moments forts destinés à la jeunesse :

- *Prix des incorruptibles* : Prix de littérature jeunesse contemporain. Il est décerné par de jeunes lecteurs de la maternelle à la seconde. Participation de 9 à 12 classes par année (3 niveaux différents : Maternelle, primaire ou secondaire) et de nos lecteurs de manière individuelle. La médiathèque propose des moments d'échanges autour des livres de la sélection avec les classes : rencontre des classes participantes, certains des auteurs ou illustrateurs vont dans les écoles pour rencontrer les élèves, vote organisé à la médiathèque... et avec nos lecteurs : ateliers avec les illustrateurs invités, projections, dédicace, proclamation des résultats...
- *Noël à la Médiathèque* : Une grande exposition, des spectacles, des projections, des ateliers sont proposés pendant les fêtes de fin d'année.

Un partenariat spécifique avec l'éducation nationale permet de décliner l'offre de la médiathèque en divers projets avec les écoles et les établissements scolaires.

Les visites des classes régulières (cycle 1,2, et 3) s'organisent de la façon suivante :

- la visite découverte : une première visite préalable à toute autre
- la visite en autonomie
- la visite à thème : contes, livres animés, kamishibai, recherche documentaire, romans, bandes-dessinées, comment naît un livre.

La médiathèque propose aussi aux enseignants une carte professionnelle (100 livres par carte, durée de prêt 2 mois) pour emprunter des documents, en particulier des malles thématiques

➤ **Site archéologique d'Olbia**

Le site archéologique d'Olbia présente les vestiges d'une petite colonie grecque fortifiée, fondée par les Massaliotes vers 325 av. notre ère. Olbia est à ce jour l'unique exemple en France d'urbanisme grec conservé dans l'intégralité de son plan d'origine.

On y trouve les témoignages de la vie quotidienne des colons grecs mais également ceux d'une population romaine, les vestiges d'une abbaye cistercienne du XIII^e siècle, les traces d'aménagements agricoles du début du XX^e s., et d'installations militaires de la 2^e Guerre Mondiale.

Une équipe de médiation propose aux jeunes publics la découverte du site sous forme de visites commentées ou animées ainsi que d'ateliers.

Ces derniers s'articulent autour de quatre thématiques centrales :

- la vie quotidienne des Olbiens ;
- les échanges et communications dans le monde grec et romain ;
- l'urbanisme et les techniques de constructions antiques ;
- les principes et méthodes de l'archéologie.

Pour les scolaires, l'offre culturelle peut prendre plusieurs formes :

- *La visite-découverte du site*, qui permet d'avoir une approche globale du site et d'établir des passerelles vers des disciplines aussi variées que l'histoire/histoire des arts, la géographie, le français, les sciences et technologies, l'éducation civique, les mathématiques.
- *Les ateliers-découverte* en lien avec l'histoire d'Olbia, autour des quatre thématiques déjà citées, prolongent la visite du site.

Chaque atelier comporte une partie théorique et une partie pratique avec démonstrations, manipulations ou fabrication d'un objet, la réalisation d'objet étant un moyen de transmettre un contenu pédagogique.

➤ **Théâtre Denis**

Théâtre à l'italienne créé en 1834, d'une capacité de 229 places, le Théâtre Denis propose :

- « C'est la fête » : présentation à la rentrée de la programmation de la saison
- une programmation de spectacle vivant destinée au Jeune public programmée par le service Culture « *Vivement Mercredi* » (théâtre, danse contemporaine, marionnettes, chanson, musique, contes, arts du cirque)
- Les activités de la Compagnie de L'Écho, en résidence : création de spectacles, programmation théâtrale du lieu, et formation (ateliers, option théâtre du Bac...)
- Les concerts programmés par l'association Tandem (scène de Musiques Actuelles départementale) et le Festival International de Musique classique et jazz à Porquerolles
- La mise à disposition de la salle aux associations et établissements scolaires

➤ **Cinémas Olbia**

Les cinémas indépendants Olbia proposent une programmation de films en sortie nationale.

- Les cinémas Olbia accueillent les projections « École au cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens au cinéma » qui proposent aux élèves de découvrir en temps scolaire des œuvres cinématographiques.

➤ **Observatoire astronomique du pic des fées**

Les groupes organisés et les scolaires sont accueillis en journée ou soirée, tout au long de l'année, du lundi au jeudi. Visite, ateliers pédagogiques, observations aux instruments, planétarium, conférences sont réalisables. Les animateurs de l'association peuvent aussi se déplacer grâce aux moyens mobiles dont l'observatoire dispose. Pour toute demande il est indispensable de contacter l'association afin d'établir une proposition d'animation adaptée aux besoins (contact mail préférable : sahaopf@free.fr). Plus d'informations sur astrosurf.com/opf

➤ **Conservatoire CNR TPM**

Le conservatoire TPM est le premier établissement d'enseignements artistiques intercommunal. Il regroupe aujourd'hui onze écoles de musique.

Il propose un enseignement supérieur en danse, théâtre, musique et arts du cirque avec la possibilité d'obtenir un diplôme professionnel.

L'objectif est de permettre à chacun un accès aux disciplines en développant et perfectionnant les dispositions artistiques. Le conservatoire TPM est également un lieu de rencontre, d'animation et de création et a pour mission d'être un centre de ressources, véritable rayonnement culturel dans l'agglomération et sur l'extérieur.

Le conservatoire TPM dispose sur la commune d'Hyères d'une structure au sein de laquelle 311 élèves sont pris en charge par une quarantaine de professeurs.

Les disciplines enseignées :

- instruments à cordes (violon, violoncelle, contrebasse...)
- bois (clarinette, flûte, saxophone....)
- instruments polyphoniques (percussions, piano, guitare, harpe...)
- arts de la scène (danse, claquettes, arts du cirque..)
- chant (lyrique, choral...)

Des auditions d'élèves ouvertes au public ont lieu chaque année. L'enseignement artistique est accessible à tous avec des tarifs qui s'adaptent aux réalités économiques des familles.

➤ **Villa Noailles, centre d'Art TPM**

Conformément aux vœux de ses bâtisseurs, la Villa Noailles est un temple de l'art moderne. La programmation porte sur l'architecture, la mode, le design et la photographie, au travers, notamment, de festivals et expositions temporaires.

La Villa Noailles développe autour des quatre disciplines des ateliers d'initiation artistique, animés par des créateurs reconnus (lauréats des concours, artistes en résidence, exposants), destinés aux enfants de 8 à 16 ans.

Dans le cadre des contrats de Ville, la Villa Noailles travaille en étroite relation avec l'association « en chemin » pour accueillir les enfants et les adolescents pendant les ateliers.

D'autres sessions de quatre à cinq demi-journées consécutives sont proposées dans le cadre de l'opération « c'est mon Patrimoine » dirigée par le Ministère de la culture, pendant les vacances d'été et de Noël.

La Villa Noailles propose aux groupes scolaires trois types de visites :

- À la découverte de la photographie
- Rencontre avec...un photographe, un architecte, un styliste, un designer
- Parcours pédagogiques

➤ **Les Salins d'Hyères TPM**

Propriétés du Conservatoire du Littoral, les Salins d'Hyères relèvent de la compétence « Valorisation des espaces Naturels Remarquables Communautaires » de la Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée. Sur les bases d'un plan de gestion particulièrement précis, TPM met en œuvre une gestion des sites en faveur de la biodiversité orientée notamment à la préservation des oiseaux d'eau inféodés aux zones humides littorales méditerranéennes ; l'ouverture au public y est conduite de manière raisonnée et progressive avec un équipement d'accueil des visiteurs (Espace Nature des Vieux Salins), des visites guidées, des journées événementielles et, en point d'orgue, environ 180 classes reçues gratuitement chaque année.

En partenariat avec la ligue pour la protection des Oiseaux et l'Office du Tourisme de Hyères, les Salins proposent aux scolaires cinq circuits :

- « À la découverte des Salins d'Hyères »
- « Mémoire du sel »
- « Sur la piste des oiseaux des Salins d'Hyères »
- « Découverte sensorielle des Salins »
- « À chacun sa place dans les Salins »

➤ **Parc National de Port-Cros**

Le Parc National de Port-Cros est le premier parc marin européen. Il comprend deux cœurs de parc, l'île de Port-Cros et l'île de Porquerolles, ainsi qu'une aire potentielle d'adhésion de 11 communes littorales.

Le Parc National de Port-Cros et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale du Var ont signé une convention dès 2013 et renouvelée en 2017 dont les objectifs sont de :

- Développer ou mettre en place des parcours éducatifs cohérents pour les élèves de la maternelle à la terminale en s'appuyant sur l'offre culturelle du Parc National de Port-Cros.
- Favoriser le développement de démarches partenariales pour permettre la mise en place de projets pédagogiques pluridisciplinaires intégrant des approches scientifiques, socio-économiques, historiques et culturelles du patrimoine.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une généralisation de l'éducation au développement durable et aux enjeux qui s'y rattachent.

Les actions suivantes sont conduites avec les scolaires :

- Le Parc National de Port-Cros construit des projets pédagogiques annuels avec une quinzaine de classes partenaires sur des thèmes variés et pluridisciplinaires.
- Des accueils ponctuels directement en cœur de parc sont proposés.

Port-Cros : visite du Fort de L'Estissac, lecture de paysage, sentiers des plantes, présentation du Parc National (3h environ), sentier sous-marin, (½ journée), intervention d'un agent du Parc National sur un thème spécifique (1h30 environ).

Porquerolles : Visite guidée du Fort Sainte Agathe (1h30 environ, Moulin du Bonheur en option), visite guidée de l'île de Porquerolles (2h environ), visite guidée des collections variétales (2h environ), visite guidée sur le cycle de l'eau (2h environ), intervention d'un agent du Parc National sur un thème spécifique (1h30 environ).

- Des séjours de type « classes vertes » de quelques jours à Port-Cros, en partenariat avec L'IGESA à Porquerolles et la FOL 83.
- Par ailleurs, le Parc National met en place des stages d'information pour les enseignants et met à disposition différents supports (expositions, ouvrages, documents et dossiers thématiques, films, supports multimédia, etc..).

➤ **L'École municipale d'arts**

L'école municipale d'arts permet, de septembre à juin, de s'initier ou de progresser dans les techniques du dessin, de la peinture à l'huile et acrylique, de la photographie numérique, la bande-dessinée.

De la même manière, des ateliers artisanaux sont proposés dans les disciplines suivantes : céramique-modelage-sculpture, peinture sur soie, stylisme-mode.

Destinés aux enfants en dehors du temps scolaire comme aux adultes, les cours sont dispensés dans les locaux du Park Hotel et accueillent plus de 410 inscrits.

L'ensemble des travaux d'élèves est exposé au grand public au mois de juin.

Des stages hebdomadaires sont également proposés durant les grandes et petites vacances scolaires.

➤ **Saison culturelle**

L'Auditorium du Casino, le Théâtre Denis et l'Église anglicane accueillent tout au long de l'année les spectacles de la saison artistique de la ville. Y sont programmés la musique sous toutes ses formes (jazz, rock, blues, classique, musique du monde...), la chanson française et la variété, l'humour et le théâtre.

Une vingtaine de spectacles par saison sont proposés à tous les publics.

➤ **La Banque, musée des Cultures et du Paysage**

Le musée des cultures et du paysage, labellisé *Musée de France*, conserve un fonds patrimonial de plus de 1590 œuvres dans l'ex banque de France.

Les collections illustrent l'évolution de la constitution du paysage Hyérois depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Le musée propose deux parcours d'expositions : temporaire et permanent.

Le parcours permanent :

- Les origines d'Hyères-État
- La culture du sel, des fleurs et des agrumes
- Ses grandes personnalités
- Les paysages Hyérois
- La villégiature d'hiver
- La villégiature d'été
- Le salon Bénézit
- La photographie contemporaine

Avant l'ouverture du musée prévue en septembre 2019, le service des publics assure des projets de médiation hors les murs en faveur des scolaires.

Actions dans le temps scolaire

Durant l'exposition temporaire : « *Face au soleil. Les artistes et la méditerranée* » programmée du 20 septembre 2019 au 19 janvier 2020, le musée propose aux enseignants un livret pédagogique sur l'exposition. Remis gratuitement, cet outil permet à l'enseignant de construire des activités pour ses élèves en s'appuyant sur les œuvres exposées.

- *A la redécouverte de son territoire (visite découverte)*

1^{er} temps : visite de l'exposition « Face au Soleil. Les artistes et la méditerranée » avec un médiateur du musée

2^{ème} temps : immersion dans le paysage local avec un animateur du Patrimoine (service Patrimoine de la Ville)

3^{ème} temps : temps d'échanges et de création pour s'approprier l'exposition de manière à former le regard et le jugement de l'élève.

Pistes pédagogiques : vivre et exprimer des émotions, formuler des choix, communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique

Matières concernées : Histoire, Géographie, Éducation Civique, Patrimoine et Arts Plastiques

> Cycles 2 et 3

- *Un paysage pour une multitude de regards (visite à la « manière de »)*

1^{er} temps : visite de l'exposition « Face au Soleil. Les artistes et la méditerranée » avec un médiateur du musée

2^{ème} temps : ateliers pratiques pour ouvrir les enfants aux différents médiums de création (matière et couleur) en lien avec les œuvres présentées

Pistes pédagogiques : découvrir différentes formes d'expression artistique, développer du goût pour les pratiques artistiques

Matières concernées : Histoire et Arts Plastiques

> Cycles 1 et 2

- *Si les tableaux m'étaient contés (visite contée)*

1^{er} temps : visite de l'exposition « Face au Soleil. Les artistes et la méditerranée » avec un médiateur du musée à travers un récit imaginaire. L'histoire inventée transporte les enfants dans une fiction à travers les tableaux.

Pistes pédagogiques : observer et comprendre les œuvres

Matières concernées : Histoire

> Cycle 1

- *La petite fabrique des paysages (visite découverte du jardin)*

1^{er} temps : visite de l'exposition « Face au Soleil. Les artistes et la méditerranée » avec un médiateur du musée

2^{ème} temps : découverte du jardin du musée, collecte de matériaux naturels dans ce jardin et autour du musée

3^{ème} temps : à partir des éléments végétaux collectés, création d'une œuvre par les élèves

Pistes pédagogiques : stimulation des sens : toucher, odorat et vue ; réalisation de compositions plastiques, planes et en volume ; découverte de différentes formes d'expression artistique

Matières concernées : Histoire, Sciences Naturelles et Arts Plastiques

> Cycles 1 et 2

- *Track numérique face au soleil hyérois*

1^{er} temps : visite de l'exposition « Face au Soleil. Les artistes et la méditerranée » avec un médiateur du musée

2^{ème} temps : recherche dans la ville des sites ou des monuments ayant inspiré les artistes à travers un outil numérique : **Monument Tracker**. Déjà mise en place dans la commune, cette application pour smartphone ou tablette change la façon de connaître la ville d'Hyères, de la visiter, en traquant les monuments et les sites qui cristallisent son histoire et son charme. Ce guide touristique mobile sera enrichi par le nouveau monument : le Musée. Ainsi, le propos de l'exposition sera intégré à sa nouvelle mise à jour. Un circuit numérique sera créé entre les œuvres de l'exposition et les sites de la Ville permettant à l'élève de rechercher les sources d'inspiration des artistes. (par exemple *Le Jardin Public à Hyères* peint par Dufy ou *Les îles d'Hyères* peint par Viollet-le-Duc, deux œuvres prêtées par le Musée des Beaux-Arts de Nice).

Pistes pédagogiques : comprendre et observer l'évolution du paysage ; échanger et réfléchir avec les autres ; repérer et analyser l'évolution de l'architecture

Matières concernées : Histoire, Géographie, Histoire de l'Art.

> Cycles 3 et 4

- *L'évolution de la peinture à travers le soleil méditerranéen*

1^{er} temps : visite de l'exposition « Face au Soleil. Les artistes et la méditerranée » avec un médiateur du musée

2^{ème} temps : découverte des courants artistiques du XIX^{ème} au XX^{ème} siècles avec la présence d'un spécialiste

Pistes pédagogiques : comprendre et analyser l'évolution de l'histoire de l'art

Matières concernées : Histoire et Histoire de l'Art.

> Cycle 4

Le service des publics se tient à la disposition des enseignants pour réaliser d'autres propositions documentaires et créatives venant compléter le propos de l'exposition.

Actions hors temps scolaire

Lors des vacances de la Toussaint et des vacances de fin d'année, le musée poursuit son activité en offrant des activités pédagogiques pour les enfants et les plus grands.

- Stages d'ateliers artistiques en lien avec le développement durable

Avec l'association Intégr'Arte, le visiteur crée un élément spécifique et particulier du paysage et de l'environnement. Après la visite de l'exposition par un médiateur du musée, l'atelier est réalisé par un artiste local de renommée internationale : Bruno Pasquier-Desvignes.

Le participant apporte ses propres matériaux de récupération (carton, papier, chiffon...) qu'il assemble de manière à réaliser une création artistique à la manière du courant de l'Arte Povera.

Pistes pédagogiques : sensibiliser au développement durable par le biais de la création, développer sa pratique artistique et son imagination

> à partir de 7 ans et tous publics

- Hyères en récré

Depuis 2015, les Services Jeunesse et Animation de la ville organisent le *Forum Récré*. Lors des vacances d'octobre 2019, le musée participe à cette animation. À cette occasion, le service des publics propose des actions de découverte de l'exposition.

> de 2 à 15 ans

- Conférences en partenariat avec l'Université du Temps Disponible (UTD)

L'UTD favorise la venue, à Hyères, de personnalités renommées de la vie culturelle et la mise en place de nouveaux partenariats. Chaque année, une soixantaine de conférences pluridisciplinaires et une trentaine d'ateliers thématiques sont mis en place.

Le musée organise des conférences en lien avec la thématique de l'exposition en s'appuyant sur les ressources culturelles et patrimoniales de l'UTD : des conférenciers et un réseau de partenaires (institutions, associations, entreprises, médias...).

> Cycle 4 et tous publics

Publics spécifiques

Le service des publics tend à prendre en considération les publics dits « empêchés » et « éloignés ».

Les médiateurs proposent des visites adaptées à l'attention de ces publics en s'appuyant sur les services de la Ville et les associations existantes :

- Pour les personnes malvoyantes : visite avec le responsable de la bibliothèque sonore d'Hyères
- Pour les publics éloignés : visites en lien avec la mission locale d'Hyères, le service de la Politique de la Ville, l'ADFIC (Agence Développement Formation Information et Coordination). A l'aide d'une tablette numérique, le médiateur approfondit sa visite

- *Quand le musée vient à votre rencontre*

Pour les publics empêchés, un médiateur se rend sur place dans les hôpitaux (Centre Pomponiana Olbia – Hôpital d'Hyères).

Un médiateur réalise une visite guidée « virtuelle » de l'exposition dans une salle de l'hôpital. Grâce à l'utilisation d'une tablette numérique et de fiches imprimées, le médiateur leur fait découvrir le contenu de l'exposition. Interventions prévues : pour les enfants hospitalisés. Des fiches de l'exposition seront remises aux patients à la fin de chaque intervention.

Ces propositions ne sont pas exhaustives et de nouvelles pistes seront développées dans les mois à venir et ce notamment pour l'offre culturelle à destination des scolaires.

➤ **La fondation Carmignac**

Située au cœur du Parc National de Port-Cros sur l'île de Porquerolles, la Villa Carmignac est le lieu d'exposition de la Fondation créée en 2000 à l'initiative d'Edouard Carmignac.

Inaugurée le 2 juin 2018 avec l'exposition *Sea of desire*, elle propose chaque saison, d'avril à novembre, une exposition temporaire d'une sélection d'œuvres issues de la collection. Celle-ci compte aujourd'hui plus de 300 pièces et s'enrichit chaque année de nouvelles acquisitions.

Célébration de l'art américain à partir des années cinquante, la collection s'ouvre à différents horizons et territoires et s'engage dans le soutien à la jeune création.

Dans un espace protégé, à l'orée de la forêt, bordée par les vignes et surplombant la plage de la Courtade, la fondation dévoile un espace d'expositions de 2000m² et un jardin de 15 hectares imaginé par le paysagiste Louis Benech et habité par des œuvres inspirées du lieu. Mer, forêt, vignes et oliviers composent le cadre de ce lieu qui nous invite à nous immerger à la découverte d'une collection éclectique et accessible, s'adressant à tous les publics.

La fondation Carmignac encourage la relation des plus jeunes à la création contemporaine et à notre patrimoine naturel en favorisant des visites gratuites suivies d'ateliers ou de temps d'échange, en direction des groupes scolaires et des centres sociaux.

De la maternelle au Lycée, chaque niveau est accueilli différemment selon son âge et des passerelles actives avec les programmes éducatifs sont favorisées.

Les scolaires et les centres sociaux sont reçus sur réservation du mardi au vendredi pour une visite d'1h30.

Réservation : mediation@villacarmignac.com

ANNEXE 3
Détail de la politique tarifaire

Politique tarifaire

Tarifs pour les scolaires

– **Site d'Olbia/ Service Patrimoine-Ville d'art et d'histoire** :¹

Médiation pour la demi-journée, groupe scolaire et péri-scolaire :

- hors de la commune : 70€
- de la commune : gratuité

Médiation pour la journée :

- hors de la commune : 100€
- de la commune : gratuité

– **Médiathèque** : gratuit

– **École et cinéma** (Cinémas Olbia) : 2,50€ par élève et par séance

– **Collège au cinéma** (Cinémas Olbia) : 2,50€ par élève et par séance

– **Lycéens au Cinéma** (Cinémas Olbia) : 2,50€ par élève et par séance

– **Les Salins** : entrée gratuite, possibilité de bus financés par TPM pour les scolaires dans le cadre du projet « destination nature » (nombre limité)

– **Observatoire du pic des fées** :

Visite de groupes scolaires et centre de loisirs à l'OPF :

- Forfait de 200€ par demi-journée ou par soirée, planétarium inclus (de 8 à 25 personnes ou une classe)
5€ par personne au delà de 25.
- Forfait de 350€ par journée (10h à 16h), ou après-midi+ soirée, planétarium inclus (de 8 à 25 personnes ou une classe)
5 € par personne au-delà de 25.
- *Option complémentaire* : vidéo projection : 50€

Intervention des animateurs de l'OPF à l'extérieur et dans les établissements scolaires :

- Forfait de 350€ par journée, pour la 1ère journée
- Forfait de 250€ par journée supplémentaire
- Forfait de 200€ pour une soirée complémentaire d'observation à l'OPF (après une première journée, accès au planétarium & coupoles)

– **Tarifs pour les jeunes**

– **Site d'Olbia** ²: entrée et visite guidée gratuite pour les mineurs accompagnés d'un adulte; atelier découverte : 5€

– **Service Patrimoine-Ville d'art et d'histoire³** :

Visite guidée et atelier thématique(patrimômes...) 5€

Gratuité des visites guidées et ateliers dans le cadre des journées du patrimoine ou d'autres manifestations municipales

– **Théâtre Denis⁴**

« Vivement Mercredi » spectacle vivant : 2,50€

« Vivement Mercredi » contes (**médiathèque**) : gratuit

Noël au cinéma : gratuit

Tarifs subventionnés par la Ville

- Projets culturels ou scientifiques des classes validés par l'Inspection Académique :
- Attribution de crédits par une commission paritaire (Adjoint à l'Éducation, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Comité des Directeurs d'écoles)

Mise à disposition du Théâtre Denis aux établissements scolaires⁵

- Avec régies techniques de sonorisation, éclairage et projection : gratuit
- Avec régies techniques de sonorisation, éclairage et piano droit accordé : 98€
- Avec régies techniques de sonorisation, éclairage et piano à queue accordé : 295€

Service Éducation

Prise en charge par la ville du transport des élèves du premier degré

- 10€ par élève + 100€ par classe (200€ pour Giens, le port, l'Aiguade, les Salins, Porquerolles, l'Almanarre, la Capte, les Borrels) par an
- Médiathèque : 1 déplacement par classe et par an pour les écoles hors centre-ville
- Site d'Olbia, Villa Noailles, Salin des Pesquiers et Vieux Salins , expositions (Tour des Templiers) : 1 déplacement par classe et par an

Mise à disposition de l'église anglicane aux établissements scolaires⁵

- Avec régies techniques de sonorisation, éclairage et projection : gratuit
- Avec régies techniques de sonorisation, éclairage et piano droit accordé : 61
- Avec régies techniques de sonorisation, éclairage et piano à queue accordé : 148€

*Convention pour la généralisation du parcours d'éducation artistique et culturelle à 100% des jeunes d'âge scolaire
Ville d'Hyères-État*

¹ Application au 1er septembre 2018, décision par délégation du 30 mars 2018

^{2 et 3} Application au 1er avril 2018, décision par délégation du 30 mars 2018

⁴ Application au 1^{er} septembre 2015, délibération du 24 mars 2015

⁵ Application au 1er septembre 2016, décision par délégation du 4 mai 2016



CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle



1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.**

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art.**

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art.**

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical.**

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.**

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires**: communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

 Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE	LE MINISTÈRE DE LA CULTURE	LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	LE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES	LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ	LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
---	-------------------------------	---	---	---	--	--